CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/02

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'aménagement numérique et autres actions d'aménagement.

Tous Cantons

RÉSUMÉ: Le présent rapport porte sur les inscriptions de crédits relatives aux études départementales d'aménagement du territoire, aux T.I.C. et autres actions.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 490 000 € (727 408 € au BP 2009).

En investissement, une autorisation de programme est inscrite pour les T.I.C. à hauteur de 3,88 M€ (contre 0,25 M€ au BP 2009) et un montant d'AP de 1 000 000 € est inscrit dans le cadre du soutien à un certain nombre de mesures expérimentales de mise en œuvre du plan climat.

Les crédits de paiement s'élèvent à 1,17 M€ contre 2,05 M€ au BP 2009.

Par ailleurs, des recettes sont ouvertes, en fonctionnement pour un montant de 0,30 M€ et en investissement pour un montant de 1,5 M€.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes « Actions d'aménagement/Etudes sur l'aménagement du Territoire » et « Aménagement/Autres actions ».

A- PROGRAMME « ACTIONS D'AMÉNAGEMENT/ETUDES SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Cotisations diverses	12 000,00
Subventions aux communes et EPCI	15 244,90
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	27 244,90

Cotisations diverses: 12 000 €

Ce montant permettra de renouveler l'adhésion du Département à différents organismes :

- la cotisation à l'Observatoire Régional du Foncier (O.R.F.): le Département est représenté au conseil d'administration de l'O.R.F. et participe à ses travaux au même titre que les autres Départements de l'Ile-de-France qui en sont membres (montant 800 €).
- l'adhésion du Département au Syndicat Mixte de la Goële : le Syndicat Mixte de la Goële, créé le 4 décembre 2002, a pour objectif de mener des actions spécifiques d'intérêt intercommunautaire (création et gestion des zones d'activités économiques, réalisation et gestion d'équipements et infrastructures d'intérêt général, gare routière de Saint Mard et participation éventuelle à la gestion des transports en commun) (montant 1 524,49 €).
- l'adhésion à l'Association des Villes et des collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (A.V.I.C.C.A.) s'avère indispensable. En effet en tant que collectivité opérateur, le Département participe activement aux ateliers organisés par l'A.V.I.C.C.A., association qui défend les intérêts du Département auprès de l'Etat, de l'A.R.C.E.P. (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et Postales) mais également auprès des opérateurs des télécommunications (montant 4 240 €).
- l'adhésion du Département à l'Association Française du Développement Urbain (A.F.D.U.): La mission de l'A.F.D.U. est de faciliter la coopération et les échanges d'informations, d'idées, d'expériences entre toutes les personnes, collectivités territoriales et organismes privés ou publics, concernés par la planification, le financement, l'administration, la construction et la gestion des grandes opérations d'aménagement et de développement urbain (montant 1 800 €).

- l'adhésion à l'Association Roissy CAREX : Créée en 2008, cette association, composée de plus de 30 membres (collectivités, entreprises, Réseau Ferré de France...) souhaite mettre en place un service de fret ferroviaire à grande vitesse destiné à desservir les zones situées entre 200 et 800 kms de l'aéroport. Ce projet aura incontestablement un impact sur la Seine-et-Marne en termes d'emplois, de développement économique et d'économie durable en particulier pour la future zone d'activités de Mitry-Mory inscrite à proximité dans le projet de S.D.R.I.F (montant 2 000 €).

Subventions aux communes et EPCI: 15 244,90 €

Lors de la séance du 23 juin 2000, il a été décidé d'accorder une aide financière pour les études préalables à la création de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.). La subvention départementale s'élève à 30% du montant TTC de l'étude plafonnée à 7 622,45 € par commune. Dans ce cadre, les communes de Noisiel et de Meaux se sont engagées dans une démarche de protection de leur patrimoine et ont décidé de réaliser une Z.P.P.A.U.P. en 2010.

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Etudes aménagement du territoire	100 000	75 000
Total de l'AE de dépenses 2010	100 000	75 000

Etudes départementales d'aménagement du territoire : 100 000 € en AP et 75 000 € de CP

Une étude concernant l'état des lieux des friches industrielles et des zones d'activités dans le Département va être lancée en 2010. Il s'agit d'identifier parmi toutes les ZAE de Seine-et -Marne, celles qui sont déqualifiées ou en voie de déqualification afin de lancer une étude approfondie plus qualitative sur celles-ci et de déterminer celles qui nécessitent prioritairement au vu des enjeux départementaux, une requalification.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses sur autorisations d'engagement antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Etudes aménagement du territoire	2007	215 000	19 944,30
Etudes aménagement du territoire	2008	738 200	155 892,00

Total des CP 2010			245 836,30
Expérimentation éco-quartiers	2009	98 100	60 000,00
Agenda 21 – Partenariat ARENE	2009	30 000	10 000,00

Etudes d'aménagement du territoire : 175 836,30 €

L'étude stratégique et de piquetage pour l'extension du réseau fibre optique, l'étude de piquetage « bons de commande » et l'étude sur les « usages » devraient se terminer début 2010.

Agenda 21 - partenariat ARENE : 10 000 €

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'actions « Agenda 21 » voté le 30 mars 2007, le Conseil général a souhaité établir un partenariat durable avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile-de-France. Ce partenariat a pour objectif le développement et la diffusion d'un savoir-faire entre le Département et l'ARENE et la promotion des bonnes pratiques dans ce domaine. Une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un partenariat sur 3 ans entre le Conseil général et l'ARENE a été approuvée lors de la séance du 20 novembre 2009. Sur la base d'un programme concerté avec l'ARENE, le montant de 10 000 € de crédits de paiement devra permettre en 2010 d'engager des actions de sensibilisation en faveur notamment des zones d'activités durables et des éco-quartiers.

Expérimentation éco-quartiers : 60 000 €

Lors de la séance du 27 mars 2009, le Département a décidé de participer à l'expérimentation d'éco-quartier du site « Écovallée de la Marne » et de soutenir financièrement la réalisation d'études préalables à l'aménagement de l'éco-quartier des Carreaux situé à Congis-sur-Thérouanne.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 348 081,20 € pour les dépenses de fonctionnement, soit - 48% par rapport aux crédits inscrits au BP 2009 (677 408 €)

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Schéma de développement des usages	30 489
Total de l'enveloppe de recettes 2010	30 489

La Caisse des Dépôts et Consignations participera à hauteur de 30 489 € au schéma de développement des usages, dont le montant s'élève à 101 633,09 € T.T.C.

B- PROGRAMME « AMÉNAGEMENT/AUTRES ACTIONS »

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Adhésian an Candisat Minta Dasis Métagnal	20,000
Adhésion au Syndicat Mixte « Paris Métropole »	38 000
Assistance Maîtrise d'ouvrage DSP	50 000
Ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise	50 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	138 000

Adhésion au Syndicat Mixte « Paris Métropole » : 38 000 €

Lors de sa séance du 19 décembre 2008, le Département a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte « Paris Métropole ». Par délibération, le comité syndicat a approuvé les règles de pondération des cotisations des communes, des EPCI et des Départements en fonction de la population et du potentiel financier. Ainsi, la cotisation 2009 s'est élevée à 38 000 € et un montant identique est inscrit pour 2010.

Assistance Maîtrise d'ouvrage - DSP : 50 000 €

L'assistance juridique pour le suivi et le contrôle de la D.S.P. se prolonge sur l'année 2010.

Ateliers de maitrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise : 50 000 €

Les ateliers de Cergy ont contacté le Département afin de mener les réflexions de leur prochain Atelier sur une thématique rurbaine, en portant ces réflexions sur une partie du territoire de la Seine-et-Marne. Le secteur géographique de Melun-Sénart a été retenu.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève à 138 000 € pour les dépenses de fonctionnement, soit + 176% par rapport aux crédits inscrits au BP 2009. (50 000 €)

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Redevances frais de contrôle DSP	30 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	30 000

Redevance frais de contrôle D.S.P.: 30 000 €

Il s'agit du remboursement par le délégataire des dépenses engagées par le Département pour assurer le contrôle de la D.S.P. de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Extension réseau fibre optique	3 878 000	530 800
Plan climat – Cesson	1 000 000	50 000
Total de l'AP de dépenses 2010	4 878 000	580 800

Extension réseau fibre optique : 3 878 000 € en AP et 530 800 € en CP

A l'issue des premiers résultats des études stratégique et de piquetage, une première série de travaux d'un montant de 3 M€ devra être réalisée afin de commencer à étendre la capillarité du réseau optique et préparer le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile. Cette opération inscrite au Contrat Particulier Région/Département sera cofinancée par la Région Ile-de-France (1,5 M€).

Enfin, un montant de 878 $000 \in$ est inscrit afin de permettre le raccordement au réseau du Lycée de Forges (108 $000 \in$), de l'internat de Sourdun (150 $000 \in$) et du collège de Crouy-sur-Ourcq (620 $000 \in$).

Expérimentation du Plan climat : 1 000 000 € en AP et 50 000 € en CP

Dans le cadre du Contrat Particulier Région/Département, les collectivités départementales et régionales ont convenu d'apporter leur soutien à un certain nombre d'expérimentations menées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan climat.

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2010
Action exceptionnelle : centre socio- culturel Leroy à St-Fargeau-Ponthierry	2005	855 640	327 820
Action exceptionnelle : Savins	2009	20 000	10 000
Extension fibre optique	2009	250 000	250 000
Total des CP 2010			587 820

Centre socio-culturel Leroy à St-Fargeau-Ponthierry : 327 820 €

Les travaux du centre socio-culturel ont démarrés au dernier trimestre 2009 et seront poursuivis en 2010.

Action exceptionnelle de Savins : 10 000 €

La commune de Savins s'est engagée dans une démarche expérimentale et innovante de développement durable, s'appuyant sur deux outils : l'élaboration d'un P.L.U. couplée avec un agenda 21. Lors de sa séance du 20 novembre 2009, le Département a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle à Savins dont l'expérience pourra enrichir les réflexions des trois quarts des communes de Seine-et-Marne comptant moins de 2 000 habitants.

Extension de la fibre optique : 250 000 €

L'avenant n° 3 de la D.S.P. de mise à disposition d'un réseau départemental de communications électroniques prévoit le raccordement de trois zones d'activités (Sainte-Geneviève à Jossigny, Villaroche à Réau et zone artisanale et centre d'affaires du château à Bourron Marlotte).

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 168 620 € pour les dépenses d'investissement, soit – 35 % par rapport aux crédits inscrits après DM2 2009. (1 809 372 €)

IV - RECETTES D'INVESTISSEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES D'INVESTISSEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Extension du réseau (Travaux supplémentaires)	1 500 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	1 500 000

Extension du réseau de la fibre optique (travaux supplémentaires) : 1 500 000 €

L'appel de fonds à la Région Ile-de-France ne pouvant être effectué qu'à l'issue des travaux et après paiement des factures, cette recette n'interviendra très probablement qu'en 2011.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement sur le programme « Aménagement/autres actions »,

- La création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement, sur les programmes « Actions d'aménagement/Etudes sur l'aménagement du Territoire » et « Aménagement/autres actions »,

- -la création d'une opération 2010 sur autorisation d'engagement,
- la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 »

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 1/02 des rapports soumis à la commission

n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs: M. CAPARROY

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. BERNHEIM

Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'aménagement numérique et autres actions d'aménagement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur les programmes :

AMÉNAGEMENT/AUTRES ACTIONS

I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Extension réseau fibre optique	3 878 000
Plan climat – Cesson	1 000 000
Total de l'AP de dépenses 2010	4 878 000

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
Adhésion au Syndicat Mixte « Paris Métropole »	AD	38 000
Ateliers de Maîtrise d'œuvre urbaine de Cergy-Pontoise	CP	50 000

ETUDES AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I - Pour les dépenses de fonctionnement :

- d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Etudes aménagement du territoire	100 000
Total de l'AE de dépenses 2010	100 000

- de créer l'enveloppe prévisionnelle de subvention suivante :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010
Subvention aux communes et EPCI	CP	15 244,90

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ